

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS108/24
14 janvier 2002

(02-0191)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – TRAITEMENT FISCAL DES "SOCIÉTÉS DE VENTES À L'ÉTRANGER", RECOURS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES À L'ARTICLE 21:5 DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉREND

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 14 janvier 2002, adressée par M. James Bacchus, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - Traitement fiscal des "sociétés de ventes à l'étranger", Recours des Communautés européennes à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends*, WT/DS108/AB/RW. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Florentino P. Feliciano en qualité de Président de la section, et MM. Yasuhei Taniguchi et A.V. Ganesan en qualité de membres.
